



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

DOSSIER DE PRESSE



Dominique BUSSEREAU

**remet les prix aux lauréats de l'appel à projets
pour des ports de plaisance exemplaires**

17 juin 2010



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

www.developpement-durable.gouv.fr



Sommaire

Les enjeux économiques de la plaisance en France

Objectif de l'appel à projet : promouvoir les projets qui prennent en compte les exigences du développement durable

Les lauréats de l'appel à projets pour des ports exemplaires au titre de l'année 2010

Annexes

Liste des 10 projets primés au titre de l'année 2009

Le partenaire de l'appel à projets pour des ports de plaisance exemplaires : la Fédération des Industries Nautiques

Une démarche inscrite dans le Grenelle de la Mer



La plaisance : un enjeu économique déterminant

Une demande croissante de place

La plaisance française fait face à une demande croissante de places pour amarrer les bateaux de plaisances sur l'ensemble de son littoral métropolitain. Les capacités d'accueil actuelles ne peuvent pas répondre à ce besoin.

Les professionnels du nautisme estiment que cette insuffisance de places est un motif de frein au développement de la filière. Malgré la crise, le manque de places est toujours actuel et le secteur nautique doit poursuivre ses efforts pour améliorer la capacité d'accueil dans les ports.

Les enjeux économiques

La filière nautique

Jusqu'en 2008, les loisirs nautiques en mer étaient en constante progression, avec plus de 5 millions de pratiquants estimés et un parc immatriculé de plus de 940 000 navires de plaisance.

La plaisance génère 45 000 emplois directs, dont 7 900 pour la construction seule, et 5 000 pour les équipementiers. Elle compte 5 000 entreprises, dont plus de 420 pour la production clés en mains (construction et voiles).

Le chiffre d'affaires du secteur, en 2007, s'élevait à 5 milliards d'euros. Rapporté par emploi, ce chiffre d'affaires est de 110 000 €, proche de celui du secteur automobile (90 000 €) caractéristique d'une industrie de main-d'œuvre.

Jusqu'en 2008, l'industrie nautique française connaissait de façon continue une évolution favorable portée par un marché mondial en croissance. Depuis le second semestre 2008, et particulièrement depuis le début de l'année 2009, cette filière pourvoyeuse d'emplois fortement concentrés sur le littoral est touchée par la chute du marché mondial.

Les ports de plaisance

En 2008, 466 installations portuaires de plaisance proposent une capacité d'accueil de plus de 166 000 places en eaux maritimes.

Les ports de plaisance maritimes réalisent un chiffre d'affaires annuel d'environ 160 millions d'euros.

100 places de port génèrent 1 emploi direct et 10 emplois à l'échelle régionale et nationale. Par ailleurs, les plaisanciers génèrent une **importante activité économique locale** (La France est le premier constructeur de bateaux de plaisance en Europe et le second au niveau mondial. Le nombre d'escales en progression jusqu'à 10 % dans certains ports).

Une demande croissante de places

La plaisance française fait face à une demande croissante de places sur l'ensemble des façades métropolitaines. Les capacités d'accueil actuelles ne peuvent pas répondre à ce besoin. On estime à 54 000 le nombre de places manquantes (chiffre donné à titre indicatif) sur le littoral maritime métropolitain.

Les professionnels du nautisme estiment que cette insuffisance de places est un motif de frein au développement de la filière. Malgré la crise, le manque de places est toujours actuel

et le secteur nautique doit poursuivre ses efforts pour améliorer la capacité d'accueil dans les ports.

Quels efforts pour faire face à cette demande croissante

Pour trouver des solutions, plusieurs pistes existent. Parmi elles : l'optimisation de l'existant (extension de ports, réaménagements, requalification de zones portuaires, densification de mouillages organisés, gestion dynamique des places), ou encore le développement d'équipements à terre (ports à sec et parcs à bateaux).

Un nouvel outils : l'appel à projets

L'appel à projets pour des ports de plaisance exemplaires s'inscrit dans un contexte qui privilégie les démarches de gestion intégrée des zones côtières (prise en compte des l'ensemble des activités humaines concernées, la préservation du milieu marin et la valorisation et la protection de la mer et de ses ressources dans une perspective de développement durable), dont les principes directeurs sont réaffirmés **dans le Grenelle Environnement et le Grenelle de la Mer**

Un premier appel à projets pour des ports de plaisance exemplaires au titre de l'année 2009 a été lancé en décembre 2008. Les résultats ont été annoncés le 11 juin 2009. Cette action se poursuit en 2010 et 2011. Un 3^{ème} appel a projet aura lieu pour 2011.

Objectif de l'appel à projet : promouvoir les projets qui prennent en compte les exigences du développement durable

Le ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer a lancé un appel à projets pour des ports de plaisance exemplaires pour soutenir des solutions innovantes conciliant la recherche de nouvelles capacités d'accueil des bateaux à l'intégration environnementale.

L'objectif est d'encourager des projets d'amélioration des capacités d'accueil des bateaux de plaisance sur l'espace littoral et depuis cette année également dans les eaux intérieures en soutenant un certain nombre de projets innovants.

L'appel à projets s'adresse aux collectivités territoriales de métropole et des départements d'outre-mer. Les projets doivent être portés par une ou plusieurs collectivités territoriales et doivent être développés prioritairement à l'échelon intercommunal, voire du bassin de navigation.

Il contribue à aider les collectivités territoriales à financer des études préalables (techniques, environnementales, économiques, urbaines, marketing, montage...) favorisant aussi l'émergence de projets exemplaires :

- extension de port existant ;
- restauration et/ou réaménagement et optimisation d'un port existant ;
- reconversion d'une friche portuaire ou industrielle ;
- réaménagement ou création d'un port à sec et de son ou ses accès à la mer ;
- réaménagement ou création d'un parc à bateaux ;
- réaménagement ou création d'un accès à la mer ;
- création ou réaménagement d'un mouillage organisé ;
- solutions innovantes de gestion dynamique des places ;
- solutions de contractualisation des places sous l'angle d'une plus grande mobilité de la flotte ;
- solutions de services locatifs dynamisant autant la flotte et le service lui-même que la gestion des places du port accueil.

Les résultats attendus

Soutenir l'émergence de solutions innovantes

L'appel à projets doit favoriser la mise en place de solutions permettant l'exemplarité, l'innovation, en matière d'intégration environnementale et de développement durable de la plaisance. Pour cela, les projets pourront explorer des solutions émergentes en matière d'infrastructures portuaires ou d'accessibilité à la mer, de gestion de la flotte, de développement d'une économie de fonctionnalité...

Jeter les bases d'une réflexion plus large sur les ports de plaisance exemplaires

Au-delà d'un soutien à des solutions concrètes, l'appel à projet doit permettre d'aider les acteurs de la filière (collectivités territoriales, professionnels, services de l'État, chambres consulaires) à définir un cadre pour la conduite des projets futurs.

Augmenter la capacité d'accueil

L'appel à projet doit permettre de développer des solutions innovantes pour optimiser la capacité d'accueil des ports en intégrant une démarche environnementale et paysagère.

Élargir la réflexion à la pratique

La réflexion menée au travers de l'appel à projets doit inciter les acteurs à développer l'éconavigation (et notamment à développer l'éco-construction émergente dans la filière) et s'orienter vers un éco-tourisme nautique encore inexploré et pourtant certainement très prometteur pour la filière.

Sur cette question du développement des capacités d'accueil mais plus largement sur la question de son développement tout court, **la plaisance française se retrouve face à un défi. Sa capacité à le relever pourrait servir d'exemple à l'échelon européen et international.**

Les grandes étapes de l'appel à projets

L'appel à projets au titre de l'année 2009, ouvert seulement aux projets maritimes, a permis de distinguer des projets très divers du point de vue de leur localisation et de leur nature, proposant des solutions allant de la requalification d'espaces portuaires à la création de ports à sec à la gestion dynamique des places en passant par la mise en place de mouillages organisés. 10 projets parmi 39 présentés ont été primés.

L'appel à projets au titre de l'année 2010 a été lancé le 25 septembre 2009.

Un jury composé de représentants des administrations concernées, des organismes publics, associations parties prenantes, et de personnes qualifiées a sélectionné 11 projets

Les projets retenus se verront accordée une aide pour la réalisation d'études, au maximum égale à 30 % du coût total du budget hors taxe de la ou des études. Cette aide sera plafonnée à 100 000 € par projet retenu.

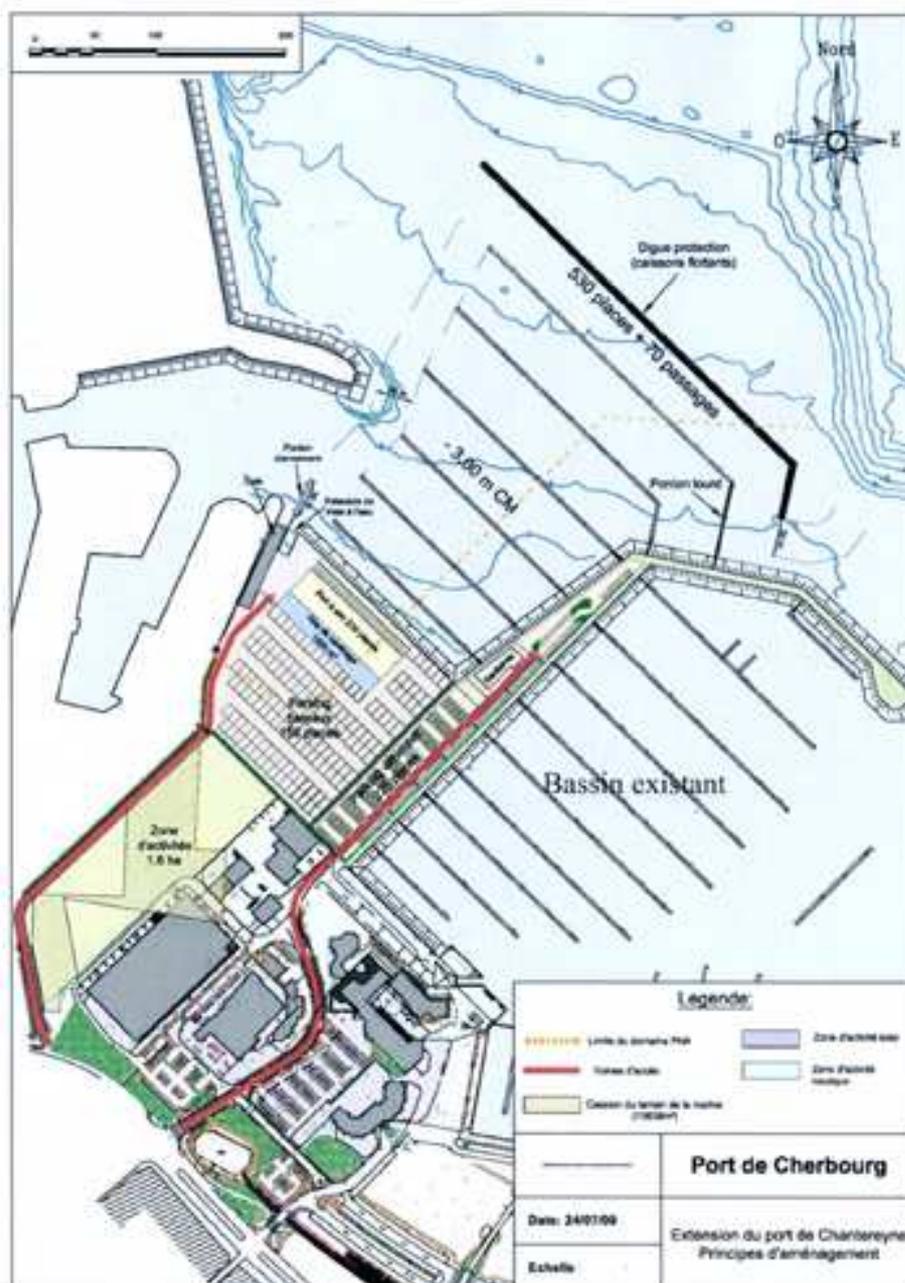
Le porteur de projet aura 18 mois pour réaliser son étude à compter de la date de la signature de la convention.

Les lauréats de l'appel à projets pour des ports exemplaires au titre de l'année 2010



Syndicat mixte régional des ports de Caen-Ouestreham et Cherbourg (Basse Normandie): Extension du port de plaisance Chantereyne de Cherbourg

Projet s'inscrivant dans la réhabilitation de friches militaires.



Ce projet vise d'une part, à l'**augmentation de 530 places à flot par la récupération d'un bassin militaire** et à une réorganisation de l'existant et d'autre part, à la **création de 230 places à sec sur des terres pleines militaires** complétée d'une zone technique.

Le projet vise également à mettre en place une **gestion dynamique et optimale des places entre l'ancien et le nouveau bassin**.

Projet intéressant s'inscrit dans la dernière tranche d'aménagements et d'équipements des espaces portuaires et terrestres.

Contact : 02 31 53 34 61 – b.marsset@pna-ports.fr

Syndicat intercommunal de réhabilitation du port des Callonges (Aquitaine) : Développement du port des Callonges

Projet de bonne **intégration paysagère** permettant le **développement fluvial touristique**.

Le projet vise à **re qualifier et à végétaliser le paysage du port** et à en faire un **lieu attractif en améliorant les modalités d'accueil et ses fonctionnalités**. L'intégration paysagère et le choix des matériaux naturels pour les aménagements sont privilégiés.



Le projet répond à une demande de bonne qualité d'accueil dans une **démarche d'éco-navigation**.

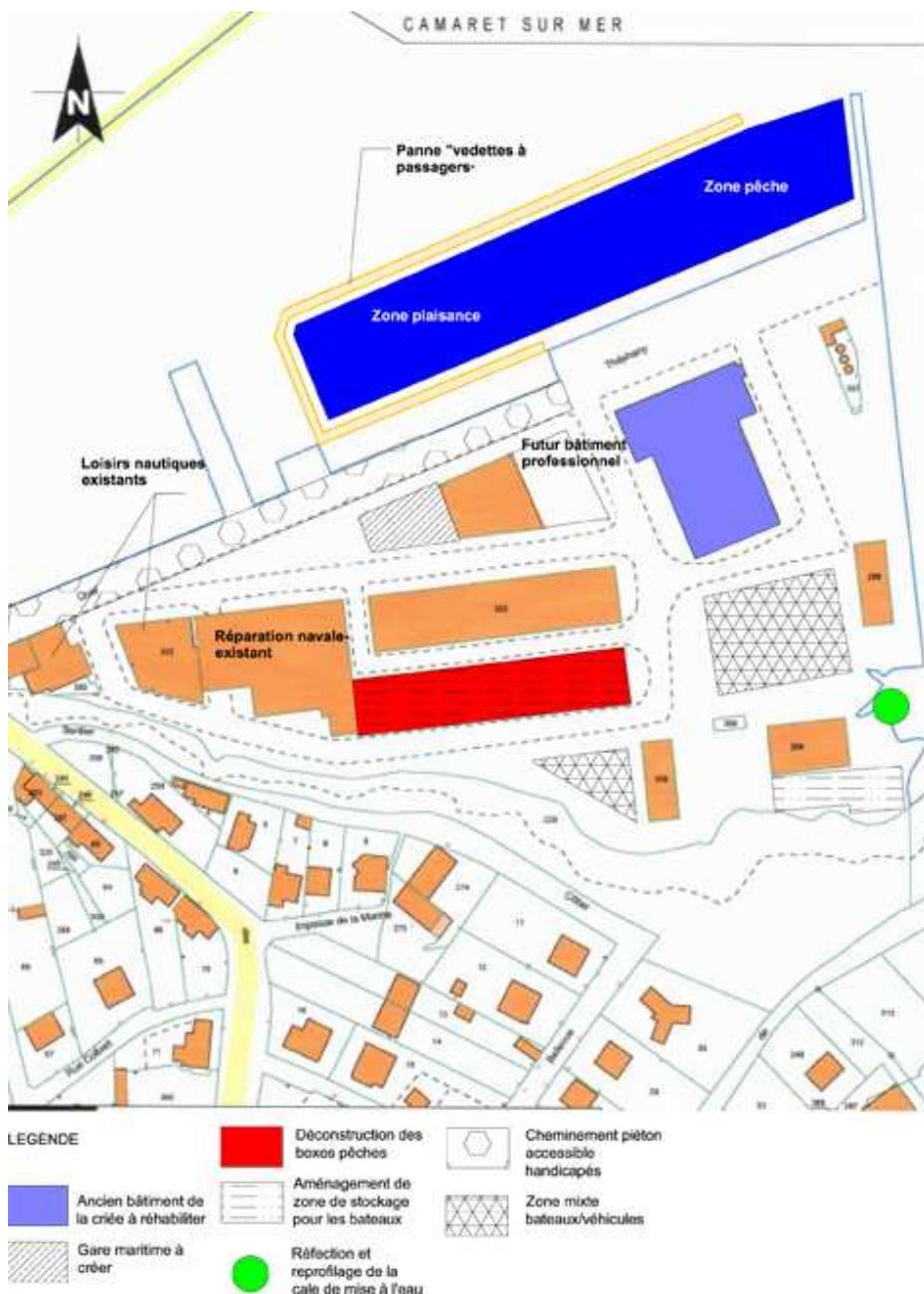
C'est un projet intéressant d'**amélioration qualitative d'un port fluvial** (meilleure intégration paysagère) et de son accessibilité.

Contact : Mairie de Saint Ciers sur Gironde : 05 57 32 60 45 – f.bedle@saint-ciers-sur-gironde.fr

Commune de Camaret-sur-Mer (Bretagne) : Reconversion-réhabilitation d'une partie du port de pêche en espace plaisance

Projet de **réhabilitation d'une zone portuaire en friche** dédiée précédemment à la pêche en bassin et espace de plaisance.

Le projet vise la **reconversion de la partie non utilisée du port de pêche de Camaret-sur-Mer** en plaisance par la **création de 100 places à flot**, la **ré affectation dynamique des espaces à terre** : création de parcs à bateaux, parkings voitures et la restructuration-réhabilitation des bâtis avec création de services et espaces dédiés aux entreprises tertiaires.



Le projet s'insère dans un **projet de développement économique local**.

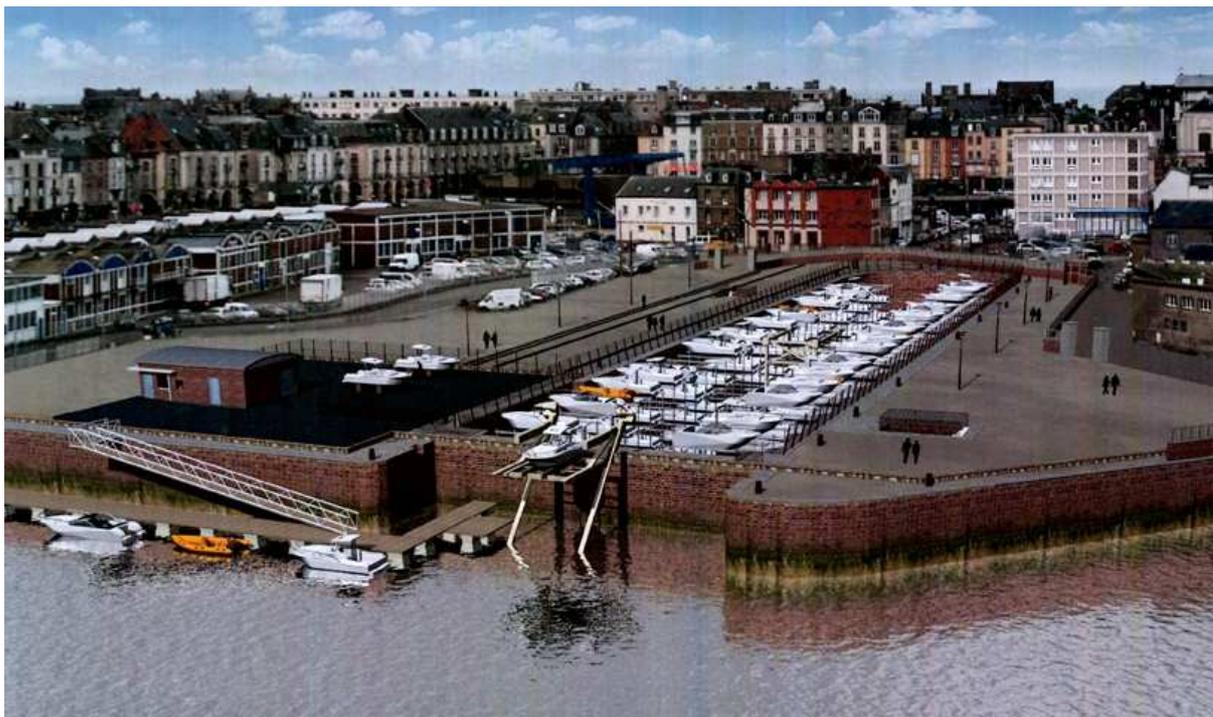
C'est un bon **projet de reconversion d'un port de pêche** qui permettra de confirmer Camaret dans sa fonction de **port d'escale géographiquement intéressant et prenant en compte le volet patrimonial**.

Contact : Mairie de Camaret : 02 98 27 94 22 – camaret.s.g@fr.oleane.com

Syndicat mixte du port de Dieppe (Haute Normandie): Création d'un port à sec

Projet innovant présentant une **réhabilitation d'une forme de radoub en port à sec** dans le centre ville.

Le projet vise à la **reconversion d'une friche portuaire** en l'occurrence une forme de radoub, en **valorisant le patrimoine du centre ville**.



Le projet propose l'**assèchement de la cale** et la **mise en place d'un dispositif de stockage de 400 bateaux sur 5 niveaux de racks** avec un équipement automatisé permettant la mise à l'eau. Une aire d'attente à flot et une zone technique seront réalisées.

C'est un projet très innovant dans un ensemble déjà construit.

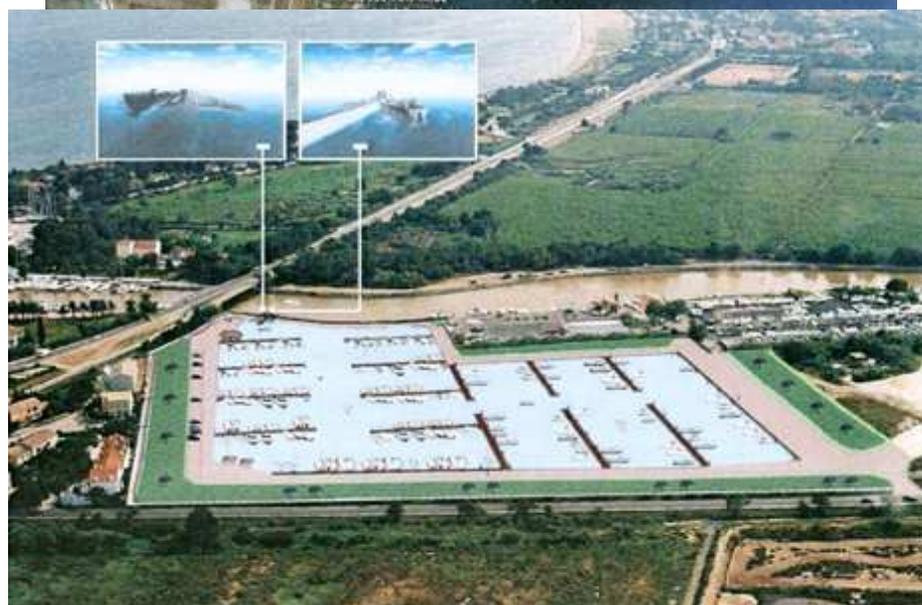
Contact : Port de Dieppe : mdfouchault@portdedieppe.fr

Commune de Hyères les Palmiers (Provence-Alpes-Côte-d'Azur) : Création d'un port lacustre

Projet permettant le **développement de la capacité d'accueil** par la **création d'un port lacustre sur un terrain en friches dans une zone industrielle**.

Le projet est innovant techniquement et exemplaire quant au nombre de places créées pour les bateaux de plaisance hors du domaine public maritime.

Le projet consiste à **réaliser un bassin de 400 places pour des bateaux de 6 à 10 mètres dans un terrain situé au bord de rivière et à 500 mètres de la mer**. Le transfert des bateaux de la rivière au port s'effectue à l'aide d'un **système de transbordeur**. Le port lacustre comprendra une **capitainerie, des collecteurs d'eaux usées, une cale de mise à l'eau et un parking de proximité**.



Le projet vise à permettre la **libération de places dans le port voisin** qui, après son réaménagement, offrira des places pour des bateaux de taille plus importante et ainsi, répondra, en partie, à la forte demande. C'est un projet innovant et intéressant pour son côté expérimental.

Contact : Maire de Hyères : 04 94 00 78 78 – jl.braud@mairie-hyeres.com

Commune de Mâcon (Bourgogne): Réaménagement et extension du port de plaisance de Mâcon

Projet fluvial proposant le **développement de la capacité d'accueil** dans un site dédié à cet usage avec aménagement paysager.

Le projet vise aux **réaménagements des terres pleins** et à l'**installation de nouveaux pontons**, accompagné du **développement des services de maintenance des bateaux** permettant l'**augmentation de la capacité d'accueil du port de 300 anneaux**.



Ces travaux sont complétés par un renforcement de la sécurisation du site, l'extension des réseaux secs et humides, un traitement paysager du site par des plantations, du mobilier et une modernisation des bâtiments mis à disposition des clubs nautiques.

C'est un projet exemplaire et de grande qualité qui a l'avantage de ne pas avoir d'emprise sur la Saône.

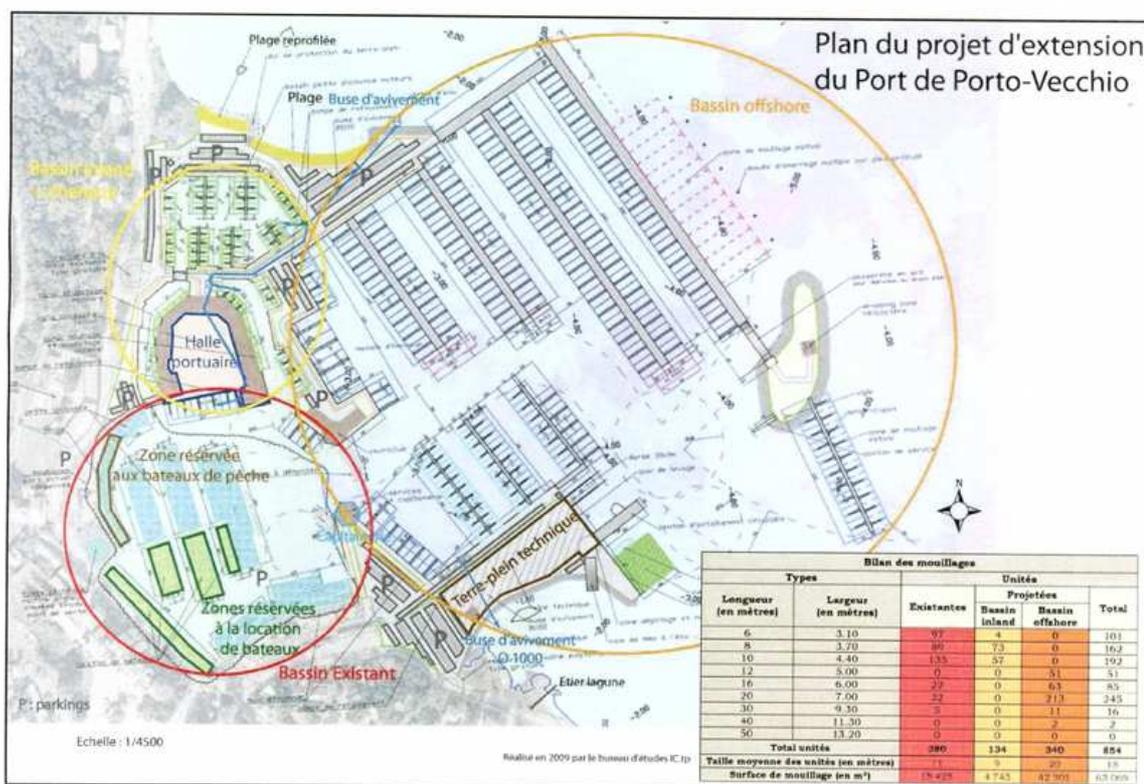
Contact : Mairie de Macon : Maxime Moreau 03 85 39 71 00 – maxime.moreau@ville-macon.fr

Commune de Porto Vecchio (Corse) : Extension du port de plaisance

Projet permettant l'augmentation de la capacité d'accueil et la réduction des mouillages.

Le projet vise à répondre aux besoins de la plaisance par l'augmentation de la capacité d'accueil de 474 places.

Le projet a un impact environnemental modéré du fait de la pauvreté des fonds autour du site et des aménagements prévus (implantation de pontons sur pieux, récupération des eaux usées, aire technique, parking..). ;



Le projet est un facteur de développement économique et touristique de la région.

C'est un projet intéressant et d'envergure s'appuyant sur un site existant devant permettre une réduction des mouillages individuels.

Contact : Port de Porto Vecchio : ch.bianconi@porto-vecchio.fr

Commune de la Rochelle (Poitou-Charentes) : Extension du port de plaisance des Minimes

Projet augmentant la capacité d'accueil de 1200 places par la création d'un bassin assorti d'un aménagement urbain à terre.

Le projet vise à créer un bassin dédié dans son intégralité à la plaisance.



Le projet permet de répondre à la **forte demande de places du bassin de navigation** et de renforcer le dynamisme lié à la plaisance en augmentant la capacité totale d'accueil du port de plaisance.

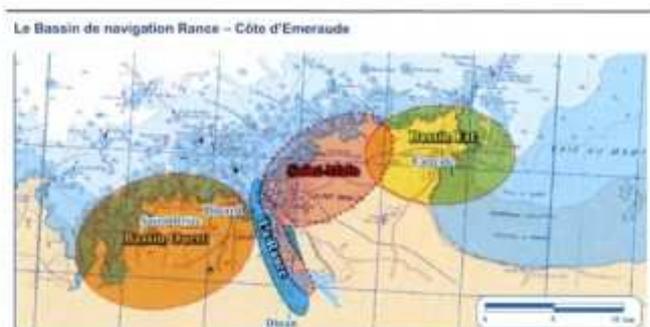
C'est un projet de grande ampleur qui a fait l'objet d'études approfondies (environnemental, paysager, courantologie ...).

Contact : Mairie de La Rochelle : Sandrine VOYARD : 05 46 51 51 51
sandrine.voyard@ville-larochelle.fr

Commune de Saint-Malo (Bretagne) : Plan de développement et d'optimisation des capacités d'accueil pour la plaisance par la gestion dynamique, coordonnée et environnementale des ports et mouillages malouins

Projet nautique malouin visant l'**augmentation et l'optimisation des places à flot et à sec.**

Le projet prend en compte l'activité de plaisance sur l'ensemble du littoral malouin en intégrant la capacité d'accueil, la gestion des places, l'environnement et le développement touristique.



Le projet prévoit une extension et une optimisation des capacités d'accueil par la **création d'un port à sec distant de 100 places, d'un site d'hivernage de 150 places, de 300 places en mouillages organisés et de 200 places à flot dans le port des Sablons.**

C'est un projet présentant une réelle réflexion sur l'utilisation du site par une gestion dynamique des places.

Contact : Mairie de Saint-Malo : 02 99 40 71 37 – amamy@saint-malo.fr

Commune de Saint Raphaël (Provence-Alpes-Côte-d'Azur) : Extension et réhabilitation du Vieux port avec recours aux énergies renouvelables

Projet permettant l'augmentation de la capacité d'accueil avec l'utilisation d'énergies bleues.

Le projet vise l'extension du vieux port en réorganisant le port et les quais par l'aménagement d'un nouveau bassin de 80 places à la place d'un parking.



Le projet prévoit l'installation du système de pompage « **Ecoplage** » qui permet de **lutter contre l'érosion et d'utiliser l'énergie produite pour le chauffage et la climatisation des locaux du port et alentours.**

C'est un bon projet intégrant la **mixité des usages** (plaisanciers-pêcheurs).

Contact : Mairie de Saint Raphaël : 04 94 82 15 00 – b.eisenlohr@ville-saintraphael.fr

Communauté de Communes Sambre-Avesnois (Nord-Pas de Calais) : Aménagement d'un port à flot et d'un port à sec sur la Sambre

Projet fluvial de **reconversion de fiches industrielles** et de **re-dynamisation du territoire**.

Le projet vise la **ré-appropriation de la voie d'eau de la Sambre** et à la **reconversion d'espaces industriels** sur la commune de Hautmont.

Il propose d'une part, l'**aménagement d'une digue et de pannes flottantes pour une capacité d'accueil de 60 bateaux** et d'autre part, un **parc à bateaux de 300 places sur terre plein et sous hangars** avec réhabilitation de structures existantes.

Le projet s'inscrit dans une démarche de **tourisme fluvial intégré à son site** et est mené en concertation avec le schéma d'aménagement et de gestion de la Sambre piloté le parc naturel régional de l'Asvenoïis.



C'est un projet structurant amorçant une dynamique pour le **développement du tourisme fluvial**.

Contact : Mairie de Hautmont : 03 27 63 64 88 – hazebroucq@mairie-hautmont.fr

Annexe

Liste des 10 projets primés au titre de l'année 2009

Il s'agit de projets concernant 2 extensions, 2 réhabilitations, 3 mouillages, 2 ports à sec et 1 service, qui représentent à terme près de 4000 places à flot et à sec.

■ **Syndicat mixte Dunkerque Neptune** (Nord-Pas-de-Calais) pour la **réhabilitation d'un espace portuaire avec l'extension d'un bassin à flot et la création d'une capitainerie HQE.**

■ **Communauté de communes du canton de Saint-Malo de la Lande** (Basse-Normandie) pour la **mise en oeuvre d'une gestion dynamique des mouillages du havre de Regnéville sur mer.**

■ **Ville du Havre** (Haute-Normandie) pour l'**aménagement du Port Vauban et la création d'une zone d'activité nautique sur le site du môle l'Escaut.**

■ **Ville de Paimpol** (Bretagne) pour l'**extension du port de plaisance par l'aménagement d'un troisième bassin.**

■ **Conseil général du Morbihan et Cap l'Orient agglomération** (Bretagne) pour l'**organisation de la plaisance en Morbihan.**

■ **Ville des Sables-d'Olonne** (Pays de Loire) pour la **création d'un port à sec automatisé.**

■ **Communauté urbaine Nice Côte d'Azur / commune de Beaulieu-sur-Mer** (Provence-Alpes-Côte d'azur) pour l'**aménagement souterrain d'un port à sec et d'un parking et en surface, d'un espace balnéaire.**

■ **Ville de Saint-Tropez** (Provence-Alpes-Côte-d'azur) pour l'**aménagement d'une zone de mouillages organisés en baie des Canoubiers et l'extension du port abri du Pilon.**

■ **Communauté de communes de la côte des Nacres** (Corse) pour l'**aménagement de mouillages organisés dans l'Anse de FAVONE.**

■ **Commune de Case-pilote** (Martinique) pour le **développement de la capacité d'accueil de son port.**

Etat d'avancement des projets

Les 10 conventions ont été signées entre octobre et décembre 2009. Les porteurs de projets devront produire dans les 18 mois à compter de la date de signature de la convention (printemps 2011), un état de la réalisation des études.

Le partenaire de l'appel à projets pour des ports de plaisance exemplaires



FEDERATION DES INDUSTRIES NAUTIQUES

La Fédération des industries nautiques (FIN) est une organisation professionnelle dont la vocation est de défendre, représenter et promouvoir l'ensemble des métiers qui participent au développement et à la pratique des activités nautiques françaises, sur le territoire national et à l'étranger.

Attentive au développement durable de la plaisance, la Fédération des industries nautiques a inscrit le développement des capacités d'accueil de la plaisance dans le respect des ressources et des milieux, au tout premier plan de ses préoccupations. Car, si la France figure parmi les leaders mondiaux de la voile, des pneumatiques, et, de plus en plus, de la construction de bateaux à moteur, il y a difficilement de leadership dans un secteur sans marché domestique fort. Or, la tension généralisée sur l'obtention de places de ports freine significativement le développement des industries et du tourisme nautique en France.

Aux côtés de ses partenaires du CODCAP*, **la Fédération des industries nautiques se félicite par conséquent de l'existence de l'Appel à Projets pour des Ports Exemplaires** lancé par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, qui constitue une avancée concrète en faveur de l'accueil des bateaux. La filière étant porteuse de multiples enjeux en France et particulièrement sur le littoral, tant au plan socio économique que touristique, **la Fédération des industries nautiques** a souhaité s'engager aux côtés du Ministère en apportant sa contribution à l'ensemble des subventions versées par l'Etat au titre de la labellisation des projets.

www.industriesnautiques.fr

*Comité pour le développement des capacités d'accueil de la plaisance

Une démarche inscrite dans le Grenelle de la Mer

Concevoir les ports durables du futur :

- Améliorer les infrastructures existantes pour un meilleur respect environnemental et développer une stratégie nationale garante d'un dynamisme économique de la filière au niveau international ;
- développer la notion de « port urbain » ;
- innover sur le volet énergétique des infrastructures portuaires ;
- développer des approches innovantes dans le valorisation des sédiments.

Extraits des engagements du Grenelle de la Mer (Groupe n°1)

Inscrire les ports de plaisance dans une démarche environnementale et paysagère :

- Faire évoluer les pratiques d'entretien des estuaires, espaces portuaires et chenaux d'accès et les modalités de gestion des sédiments et boues de dragage ;
- innover sur le volet énergétique et la collecte et la gestion des déchets ;
- appliquer le zéro rejets au port ;
- engager des démarches de normalisation environnementale et de certification ;
- développer des solutions innovantes pour accroître les capacités d'accueil ;
- encourager les ports à sec.

Extraits des engagements du Grenelle de la Mer (Groupe n°2)